

Compte-rendu du Conseil municipal du 29 mai 2020

L'an deux mil vingt,

Le vingt-neuf du mois de mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi SAUDAX, Maire.

Date de la convocation : 25 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : M. Rémi SAUDAX, Maire, Mme Maryline LUCAS et M. Denis PARMENTIER, Adjoint, MM. Nicolas BERNAUS, Georges DA COSTA MOREIRA, Romuald-Davy DOUCIN, Dominique GIMELLE, Alain NAVARRO, Mathieu RUSSO et Mmes Mathilde BERTHET, Perrine BREYTON, Karine BRUYERE, Laurence BUSSAC, Nathalie LEGEAI, Fanny LONGUET, conseillers municipaux.

Mme BREYTON a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut se tenir.

PREAMBULE :

Avant de commencer la séance, M. Rémi Saudax, maire, rappelle les « règles » de la tenue d'un conseil municipal. Le conseil municipal est en audition libre, il n'est pas possible de prendre la parole lors des prises de décisions. Toutefois, les auditeurs pourront s'exprimer à la fin du conseil (ordre du jour).

M. Saudax a nommé chacun des élus aux auditeurs afin qu'ils connaissent leurs nouveaux élus.

1. Conseil municipal du 23 mai 2020 :

Rappel des élections lors du 1^{er} conseil. M. le Maire fait un bref rappel du déroulement : installation du nouveau conseil municipal par le doyen, M. Gimelle, de l'ensemble des conseillers municipaux, désignation du cadet, Mathieu Russo, comme secrétaire de séance... élection du Maire puis des adjoints.

Suite à ce rappel, approbation du CR du conseil municipal du 23 mai 2020 à l'unanimité.

Prise de fonctions le lundi 25 mai 2020.

2. Délibérations :

a. Carrière (position des membres du conseil)

Monsieur le Maire fait le rappel de la chronologie concernant le projet de carrière :
.Du 6 janvier au 20 février 2020 : ouverture de l'enquête publique

.Le 10 février 2020 : réunion publique

.Le 2 mars 2020 : tenue d'un conseil municipal avec vote du projet de carrière

.Le 15 mars 2020 : 1^{er} tour des élections municipales où l'équipe a été élue grâce à la mobilisation des citoyens.

.Le 23 avril 2020 (après la déclaration d'état d'urgence et en plein confinement) : le maire sortant convoque un conseil municipal dont le déroulement protocolaire commence par la validation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2020, le projet de carrière aux lieux-dits Vanille et Campalon.

Monsieur le maire rappelle que l'équipe municipale a été renouvelée, et demande un vote officiel du conseil municipal : « êtes-vous pour ou contre la possibilité d'une ouverture de carrière sur le Mont Vanille » :

0 POUR
15 CONTRE
0 ABSTENTION

b. Portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un premier temps, afin de permettre un démarrage facilité, considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales, attribution de l'ensemble des délégations est donnée à Monsieur le Maire.

Ces délégations du conseil municipal au Maire pourront ensuite être restreintes.

Demande d'approbation du maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT aux élus, et soumission au vote :

15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

c. Désignation des délégués aux diverses structures et organismes

- Délégation PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors)

1 délégué titulaire : Dominique Gimelle et 1 déléguée suppléante : Mathilde Berthet

15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement Bourne Lyonne Aval)

2 délégués titulaires : Rémi Saudax et Denis Parmentier

2 délégués suppléants : Romuald-Davy Doucin et Nicolas Bernaus

15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- SID (Syndicat d'Irrigation Drômois)

1 délégué titulaire : Romuald-Davy Doucin

1 délégué suppléant : Denis Parmentier

15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3. Composition des commissions municipales :

Les élus actuels ont choisi de mettre en place 7 commissions pilotées par deux élus référents : titulaire et suppléant, cités en première et deuxième position dans la liste des noms.

Communication & Transparence :

Romuald-Davy Doucin, Dominique Gimelle, Nicolas Bernaus, Laurence Bussac, Mathilde Berthet et Maryline Lucas.

Environnement & générations futures :

Rémi Saudax, Maryline Lucas, Mathieu Russo, Romuald-Davy Doucin, Dominique Gimelle et Georges Da Costa Moreira.

Infrastructure & Sécurité :

Mathilde Berthet, Rémi Saudax, Mathieu Russo, Nicolas Bernaus, Georges Da Costa Moreira, Romuald-Davy Doucin, Dominique Gimelle.

Enfance, Jeunesse, Education, Sport (lien intergénérationnel) :

Perrine Breyton, Mathilde Berthet, Fanny Longuet, Karine Bruyère, Georges Da Costa Moreira et Romuald-Davy Doucin.

Vivre longtemps au village, Santé, Action sociale (lien intergénérationnel)

Maryline Lucas, Laurence Bussac, Fanny Longuet, Karine Bruyère, Romuald-Davy Doucin et Perrine Breyton.

Tourisme, Economie, Finance (dynamisme du village)

Dominique Gimelle, Denis Parmentier, Nathalie Legeai, Mathilde Berthet et Rémi Saudax.

Associations, Culture, Patrimoine, Culte (dynamisme du village)

Denis Parmentier, Romuald-Davy Doucin, Alain Navarro, Mathilde Berthet, Maryline Lucas et Georges Da Costa Moreira.

4. Courriers divers :

- Demandes faites par les commerçants suite au COVID : affaire en cours.

- Réflexion sur les arbres fragilisés qu'il faut élaguer. La mairie va s'en occuper mais il n'a y pas d'urgence car il y a beaucoup d'arbres dont on ne connaît pas encore la position géographique dans le même cas. Alors, quitte à louer une nacelle, la mairie le fera une fois l'ensemble des arbres recensés (nécessité de se concerter avant de louer une nacelle).

- Une maison insalubre, rue du bourg souverain, a nécessité l'intervention de la mairie. Des tuiles tombent et risquent de blesser quelqu'un. La mairie a réussi à joindre le propriétaire grâce au policier municipal. Un arrêté sera pris pour bloquer la route, à partir du 12 juin, afin de permettre à un charpentier d'effectuer les travaux. On dénombre beaucoup de vieilles maisons sur la commune dont la « solidité » doit être vérifiée. Un état des lieux devra être dressé mais le conseil n'est pas en capacité de le faire tout de suite.

5. Questions / Points divers :

Pour la Commission école :

La Référente Perrine Breyton prend la parole :

La commission est en lien avec la directrice, Mme Da Fonseca, depuis le 15 mai 2020 (Réunion avec l'inspecteur académique). 30 élèves sont autorisés à reprendre l'école (sans la maternelle sauf GS).

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les agents faisant fonction d'ATSEM pour mettre en place le protocole sanitaire (le simplifier tout en restant garant de son efficacité par rapport aux textes) et modifier les emplois du temps de celles-ci (ceci afin d'assurer, aux mieux, l'accueil de tous les enfants).

Un petit rappel a été fait sur l'accueil en périscolaire qui est soumis aux mêmes règles que l'école (mise en place d'un sondage pour les garderies avec une capacité d'accueil à 10 enfants).

Un repas froid sera servi à la cantine par Cécillon traiteur.

Tourisme :

Dominique Gimelle prend la parole :

Les Grottes de Thaïs et le bateau à roue vont rouvrir à compter du 30/05 avec toutefois une capacité d'accueil réduite : pas plus de 10 personnes par groupe de visite.

Le camping va rouvrir ses portes avec les nouveaux gérants.

Les commerces et restaurants vont aussi pouvoir réouvrir normalement à partir du 2 juin.

Associations :

Denis Parmentier prend la parole :

Nous comptons redynamiser les associations et une rencontre sera prévue très prochainement avec les personnes concernées.

La séance est levée à 20 h 32.

Signature des membres du Conseil municipal :

1^{re} Adjointe : Mme Maryline LUCAS :

2^e Adjoint : M. Denis PARMENTIER :

Karine BRUYERE :

Georges DA COSTA MOREIRA :

Fanny LONGUET :

Alain NAVARRO :

Romuald-Davy DOUCIN :

**Le Secrétaire de séance,
Mme Perrine BREYTON**

Dominique GIMELLE :

Laurence BUSSAC :

Mathieu RUSSO :

Nicolas BERNAUS :

Mathilde BERTHET :

Nathalie LEGEAI :

**Le Maire,
Rémi SAUDAX**